

TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN THÉORIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve théorique (ou "code") est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique. Quelle que soit la catégorie de permis visée, cette épreuve est obligatoire.

Déroulement
L'épreuve du Code de la route a été privatisée. Désormais, l'épreuve ne se passe plus en Préfecture avec un inspecteur mais chez l'un des opérateurs privés qui ont l'agrément pour faire passer l'examen. L'examen coûte 30€, dure environ 30 minutes, avec 40 questions dont 4 vidéos, L'épreuve se passe sur tablette ou ordinateur individuel.

Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'avoir un numéro NEPH valide, qui vous est fourni lors de l'enregistrement de votre dossier sur l'ANTS.

Obtention du "code"
Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Validité
La réussite au "code" est valable pendant cinq ans.

Des règles à connaître tout au long de la vie
La connaissance des règles de sécurité est une condition nécessaire pour votre sécurité mais aussi celle des autres usagers de la route. Le Code de la route doit être connu non seulement pour l'examen mais également être retenu et appliqué tout au long de la vie du conducteur, c'est l'assurance d'une meilleur sécurité pour tous sur les routes.

La routine de la conduite, le temps écoulé depuis la formation au permis, mais également des modifications du Code de la route peuvent contribuer à oublier ou méconnaitre certaines règles. Chacun est encouragé à se former tout au long de sa vie pour rester un conducteur exemplaire.

CER
C'EST RÉUSSIR



TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : **l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.**

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des **textes réglementaires et instructions précises** qui en fixent les modalités. L'épreuve dure 32 minutes,

Cette évaluation consiste en un **bilan des compétences** nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une **conduite en sécurité**, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à **valoriser vos acquis comportementaux** plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un **inventaire des points positifs et des points négatifs** restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une **grille d'évaluation**.

Votre école de conduite vous accompagne à l'examen et l'enseignant de la conduite est présent à l'arrière du véhicule.

CRITÈRES D'ÉVALUATION



- Réaliser un parcours empruntant des **voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.**
- **Suivre un itinéraire** ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de **manière autonome**, pendant une durée globale d'environ cinq minutes.
- Réaliser **2 manœuvres.**
- Procéder à la **vérification d'un élément technique** à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une **question en lien avec la sécurité routière** et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours.
- Appliquer les **règles du code de la route**, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.
- Adapter votre conduite dans un souci **d'économie de carburant** et de **limitation de rejet de gaz à effet de serre.**
- Faire preuve de **courtoisie** envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

CER C'EST RÉUSSIR



TOUT SAVOIR SUR
LE JOUR DE L'EXAMEN
CE QU'IL FAUT PRÉVOIR

ÉPREUVE THÉORIQUE

L'inscription à l'examen du Code est effectuée directement par vos soins, en ligne ou par téléphone, auprès du centre agréé de votre choix. Pensez à vous munir de votre numéro NEPH.
Votre examen doit être réservé au plus tard la veille de la date souhaitée : il n'est plus possible de se présenter sans rendez-vous, ni de réserver une session pour le jour même.

À apporter le jour de l'épreuve :

- votre convocation à l'examen ;
- votre attestation d'inscription ou, à défaut, votre numéro NEPH ;
- un titre d'identité en cours de validité et en bon état : carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour ;
- un moyen de paiement pour régler les frais d'examen (30 €).

ÉPREUVE PRATIQUE

Convocation et horaire de présentation
Dès réception de la date de votre examen, nous vous communiquons la date et l'heure du rendez-vous, rappelées par message la veille. Le départ se fait toujours depuis l'école de conduite.

Modalités d'accompagnement
Un enseignant de l'établissement vous accompagne jusqu'au centre d'examen. Il n'intervient pas dans l'évaluation réalisée par l'inspecteur.

Documents à présenter
Un titre d'identité en cours de validité et en bon état est obligatoire : carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour (liste complète : arrêté du 23 décembre 2016). Les candidats en AAC présentent également leur AFFI.

Tout retard, ainsi que l'absence ou la non-validité de l'un des documents exigés, peut entraîner l'annulation de l'examen.

En cas d'empêchement, prévenez votre agence : nous étudierons ensemble les conditions de nouvelle présentation.



TOUT SAVOIR SUR VOS RÉSULTATS ET EN CAS D'ÉCHEC

VOS RÉSULTATS

Épreuve théorique
Vous serez informé par e-mail, généralement dans les 24 heures suivant votre examen, de la disponibilité de vos résultats. Vous devrez ensuite vous connecter à votre espace personnel, sur le site du centre dans lequel vous avez passé l'épreuve, afin de les consulter.

Épreuve pratique
Vous serez informé par e-mail, généralement le lendemain de votre examen. Vous devrez ensuite vous connecter à votre espace Rendez-Vous Permis afin de consulter vos résultats.

En cas de réussite
Le certificat d'examen du permis de conduire vaut titre de conduite pendant 4 mois sur le seul territoire national, en attendant la délivrance du permis définitif.

EN CAS D'ÉCHEC

Pas d'inquiétude : un échec n'est qu'une étape de votre parcours de formation.

À l'épreuve théorique
Vous pouvez réserver une nouvelle session dès le lendemain, sous réserve des disponibilités proposées par le centre d'examen.

À l'épreuve pratique
Vous pouvez demander une nouvelle date d'examen. Un délai de représentation vous est attribué en fonction du nombre de points obtenus lors de l'épreuve. Une nouvelle place vous sera attribuée à l'issue de ce délai, sous réserve des places disponibles.